

MANDAT DE RÉCEPTION D'INSTRUCTIONS POUR UN FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ

FRANCE

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Tous les termes figurant en majuscule dans le cadre du présent mandat ont la signification qui leur est donnée dans le présent document ou aux articles « Interprétation » et « Définitions » des Conditions Générales du Contrat. Il convient de remplir l'ensemble des champs en caractères majuscules.

Numéro de la Proposition d'Assurance/du Projet de Contrat valant Note d'Information correspondant à un n° de Contrat réservé / Numéro de Contrat

Numéro/Dénomination du Fonds d'Assurance Spécialisé

Le présent mandat (« Mandat ») est conclu entre

Souscripteur 1

Nom

Prénom(s)

Souscripteur 2

Nom

Prénom(s)

Souscripteur Nu-Propriétaire

Nom

Prénom(s)

Souscripteur Personne morale

Dénomination de la société

Ci-après individuellement ou collectivement, dénommé(s) « **le Souscripteur** »

ET Utmost Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est sis 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B37604 ;

Ci-après l' « **Assureur** », en sa qualité de mandant,

ET

, ayant son siège social au

R.C.S. ;

Représentée par

Nom Prénom(s)

ci-après dénommée le « **Mandataire** »,

Ensemble désignés comme étant les « **Parties** ».

ÉTANT EXPOSÉ QUE

- (A) L'Assureur est une entreprise d'assurance sur la vie agréée par le Commissariat aux Assurances du Luxembourg (le « **CAA** ») et soumise au contrôle réglementaire et prudentiel du CAA ;
- (B) Dans le cadre des contrats d'assurance-vie/de capitalisation qu'elle commercialise, notamment auprès de souscripteurs ayant leur résidence en France, l'Assureur est amené à proposer et accepter comme support d'investissement, pour tout ou partie des Primes investies dans le Contrat, des Unités de Compte constituées par des Fonds d'Assurance Spécialisés (« **FAS** ») au sens des dispositions du point 1 j) et du point 5.4 de la lettre circulaire 15/3 du CAA (la « **Lettre Circulaire 15/3** ») ;
- (C) Le point 5.4 de la Lettre Circulaire 15/3 dispose que chaque actif du FAS est directement choisi par le Souscripteur, notamment lors de l'investissement de la Prime initiale ou d'une Prime additionnelle, ou lors d'un arbitrage, les choix ainsi opérés par le Souscripteur et communiqués par lui à l'Assureur étant ci-après dénommés les « **Instructions** » ;
- (D) L'Assureur a conclu avec le Souscripteur, le contrat d'assurance-vie/contrat de capitalisation soumis au droit français et référencé ci-dessus et auquel est lié un FAS (ci-après le « **Contrat** ») ;
- (E) Afin de simplifier, pour toutes les Parties prenantes, la gestion du Contrat concernant les opérations à réaliser dans le cadre du FAS, l'Assureur et le Souscripteur souhaitent charger le Mandataire de recueillir les Instructions du Souscripteur concernant les Actifs Sous-Jacents du FAS lié au Contrat.

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT

1. Par les présentes, l'Assureur donne mandat au Mandataire, au sens des articles 1984s du Code civil français et dans les conditions stipulées ci-après, de recueillir, au nom et pour le compte de l'Assureur, les Instructions du Souscripteur concernant le FAS lié au Contrat.
2. Le Mandataire accepte le Mandat qui lui est ainsi confié et s'engage à l'exécuter avec diligence et de bonne foi, dans le respect de tout usage professionnel applicable.
3. En conséquence du Mandat objet des présentes, les Instructions émises par le Souscripteur seront juridiquement réputées valablement et effectivement reçues par l'Assureur dès leur réception par le Mandataire, alors même qu'elles n'auraient pas encore été communiquées par ce dernier à l'Assureur.
4. Le Mandataire est tenu de rendre compte à l'Assureur des Instructions reçues par lui pour le compte de ce dernier selon des modalités pratiques à convenir entre les Parties mais qui devront en tout état de cause permettre à l'Assureur de réaliser ou faire réaliser dans les délais contractuellement convenus avec le Souscripteur les opérations d'investissement ou de désinvestissement sur le FAS correspondant aux Instructions concernées.
5. Le Mandataire s'engage à conserver une preuve de chaque Instruction du Souscripteur pendant une période de sept ans et de la fournir à l'Assureur sur demande.

6. Protection des données

- 6.1 Le terme « Législation sur la protection des données », tel qu'il est utilisé dans la présente clause, désigne le Règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'UE (« RGPD »), ainsi que toute loi ou réglementation nationale applicable au traitement des données à caractère personnel par les Parties dans le cadre du présent accord. Les termes « Responsable du Traitement », « Données personnelles », « Personnes concernées » et « Traitement » utilisés dans la présente Procuration ont la même signification que celle prescrite dans la Législation sur la protection des données.
- 6.2 Dans le cadre de ce Mandat, le Mandataire agit en tant que Responsable du Traitement indépendant. Les dispositions suivantes s'appliquent concernant les Données personnelles traitées dans le cadre de ces missions.
- 6.3 En conséquence, le Mandataire s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en tant que Responsable du Traitement des données en vertu de la Législation sur la protection des données. Le Mandataire déclare que les Données personnelles collectées ne seront pas utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été acquises dans le cadre du présent Mandat.
- 6.4 Le Mandataire prend et maintient les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé, et qui assurent un niveau de sécurité approprié au risque présenté par le Traitement et à la nature des Données personnelles à protéger, et veille au respect de la période de conservation des données applicable, le cas échéant.
- 6.5 Le Mandataire impose les mêmes obligations en matière de protection des données à tout prestataire de services qu'il engage par contrat pour effectuer des activités de Traitement spécifiques en son nom, y compris en fournissant des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que le Traitement réponde aux exigences du RGPD. Le Mandataire reste entièrement responsable de l'exécution des obligations de son prestataire de services contractuels.
- 6.6 Le Mandataire oblige ses employés, par un accord écrit, à respecter la confidentialité des Données personnelles traitées avant d'autoriser ses employés à traiter des Données personnelles en son nom.
- 6.7 Le Mandataire et l'Assureur se fourniront mutuellement toute l'assistance et la coopération raisonnables pour remplir leurs obligations respectives en vertu de la Législation sur la protection des données, y compris pour répondre aux demandes ou aux notifications des Personnes concernées exerçant leurs droits.
- 6.8 Le Mandataire et l'Assureur fourniront les coordonnées de leur délégué à la protection des données ou de la personne responsable des questions de protection des données au sein de la société. La personne en question doit avoir les connaissances professionnelles nécessaires pour gérer le sujet.

Nom du Mandataire	<input type="text"/>
Fonction du point de contact	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
<u>Utmost Luxembourg S.A.</u>	
Fonction du point de contact	<input type="text" value="Data Protection Officer"/>
Adresse	<input type="text" value="4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg"/>
E-mail	<input type="text" value="data.privacy@utmostgroup.lu"/>

7. Durée - résiliation

Le présent Mandat est consenti et accepté à titre gratuit et ne donnera donc lieu à aucune rémunération particulière ni à aucun défraiement au profit du Mandataire.

Le présent Mandat est consenti et accepté pour toute la durée du Contrat. Il pourra toutefois y être mis fin à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, par voie de notification écrite et moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours, sans qu'il y ait lieu de justifier d'un quelconque motif et sans indemnité ou compensation quelconque de part ni d'autre.

8. Droit applicable - litiges

Le présent Mandat est soumis au droit français et tous différends auxquels pourraient donner lieu son interprétation ou son exécution et leurs suites seront de la compétence exclusive des tribunaux français.

Fait en trois (3) exemplaires originaux.

Souscripteur personne physique

Souscripteur 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur personne morale

Représentant légal 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Mandataire

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Utmost Luxembourg S.A.

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)
Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.